

CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 25 juillet 2017

Le vingt-cinq juillet deux mil dix-sept, à dix-neuf heures quinze minutes, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CADIOT Olivier, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 18.07.2017

Présents : M CADIOT Olivier, Maire - M COMTE François - Mme CONSOLARO Jocelyne, Mme BONIN Edith, adjoints, Mme BEAUVOIS Marie-Thérèse - M BENZERGUA Frédéric, Mme CASSAR Isabelle, M CLEMENÇON Sébastien, M GARNIER Benoît, Mme JACQUIN Annie, M LABROSSE Julien, Mme SAUNIER Françoise, conseillers municipaux

Pouvoirs : Mme BEAUVOIS Zakia à Mme BEAUVOIS Marie-Thérèse

Absents : M JOUANIQUE Thierry - Mme BACHELARD Adeline -

M COMTE François est nommé Secrétaire de Séance.

Convention de Mise à disposition du personnel municipal suite au transfert de compétence « ALSH »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du transfert de la compétence « Action Social » à la Communauté de Communes Loire Nièvre et Bertranges depuis le 1^{er} juillet 2017. Cela se traduit par le transfert de la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de CHAULGNES par la CCLNB.

Le transfert de compétence d'une commune vers un EPCI entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre. A ce titre, une convention de mise à disposition partielle doit être signée entre la CCLNB et la commune de CHAULGNES du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

Il y a donc lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions pour les trois agents concernés : Mmes POINTE - BOITTE et NEUILLY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 1 Abstention et 12 voix POUR, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du personnel précité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus ;
Et ont, les membres présents, signé au Registre.
Pour Copie conforme,
Le Maire : Olivier CADIOT

CONSEIL MUNICIPAL **Du Mardi 25 juillet 2017**

Le vingt-cinq juillet deux mil dix-sept, à dix-neuf heures quinze minutes, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CADIOT Olivier, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 18.07.2017

Présents : M CADIOT Olivier, Maire - M COMTE François - Mme CONSOLARO Jocelyne, Mme BONIN Edith, adjoints, Mme BEAUVOIS Marie-Thérèse - M BENZERGUA Frédéric, Mme CASSAR Isabelle, M CLEMENÇON Sébastien, M GARNIER Benoît, Mme JACQUIN Annie, M LABROSSE Julien, Mme SAUNIER Françoise, conseillers municipaux

Pouvoirs : Mme BEAUVOIS Zakia à Mme BEAUVOIS Marie-Thérèse

Absents : M JOUANIQUE Thierry - Mme BACHELARD Adeline -

M COMTE François est nommé Secrétaire de Séance.

Désignation des représentants titulaire et suppléant du Conseil Municipal de CHAULGNES au Conseil d'Administration du Centre Social Intercommunal Associatif

Le conseil municipal de CHAULGNES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Centre Social Intercommunal « La Pépinière - Loire Nièvre et Bertranges » indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléants de la commune auprès du Centre Social Intercommunal « La Pépinière - Loire Nièvre et Bertranges »

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires et suppléants,

Délégué Titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 13

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Mme BONIN Edith : 13 voix (*treize*)
- Mme BONIN Edith ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué titulaire.

Délégué Suppléant

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 13

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Mme JACQUIN Annie : 13 voix (*treize*)
- Mme JACQUIN Annie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué suppléant.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus ;
Et ont, les membres présents, signé au Registre.
Pour Copie conforme,
Le Maire : Olivier CADIOT

CONSEIL MUNICIPAL **Du Mardi 25 juillet 2017**

Le vingt-cinq juillet deux mil dix-sept, à dix-neuf heures quinze minutes, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CADIOT Olivier, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 18.07.2017

Présents : M CADIOT Olivier, Maire - M COMTE François - Mme CONSOLARO Jocelyne, Mme BONIN Edith, adjoints, Mme BEAUVOIS Marie-Thérèse - M BENZERGUA Frédéric, Mme CASSAR Isabelle, M CLEMENÇON Sébastien, M GARNIER Benoît, Mme JACQUIN Annie, M LABROSSE Julien, Mme SAUNIER Françoise, conseillers municipaux

Pouvoirs : Mme BEAUVOIS Zakia à Mme BEAUVOIS Marie-Thérèse

Absents : M JOUANIQUE Thierry - Mme BACHELARD Adeline -

M COMTE François est nommé Secrétaire de Séance.

Location Maison CHANTEPIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la locataire du logement communal situé 25 Route d'Eugnes dite Maison Chantepie a donné son préavis de départ pour le 1^{er} juillet 2017.

Un habitant de la commune, actuellement locataire d'un logement sans terrain a déposé sa candidature. En effet, ce couple de CHAULGNES avec deux enfants en recherche d'un logement s'est montré fortement intéressé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De louer le logement dit Chantepie au candidat précité
- de maintenir le loyer actuel,
- de charger Monsieur le maire de signer le bail à venir.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus ;
Et ont, les membres présents, signé au Registre.

Pour Copie conforme,
Le Maire : Olivier CADIOT

CONSEIL MUNICIPAL **Du Mardi 25 juillet 2017**

Le vingt-cinq juillet deux mil dix-sept, à dix-neuf heures quinze minutes, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CADIOT Olivier, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 18.07.2017

Présents : M CADIOT Olivier, Maire - M COMTE François - Mme CONSOLARO Jocelyne, Mme BONIN Edith, adjoints, Mme BEAUVOIS Marie-Thérèse - M BENZERGUA Frédéric, Mme CASSAR Isabelle, M CLEMENÇON Sébastien, M GARNIER Benoît, Mme JACQUIN Annie, M LABROSSE Julien, Mme SAUNIER Françoise, conseillers municipaux

Pouvoirs : Mme BEAUVOIS Zakia à Mme BEAUVOIS Marie-Thérèse

Absents : M JOUANIQUE Thierry - Mme BACHELARD Adeline -

M COMTE François est nommé Secrétaire de Séance.

Travaux en forêt communale 2017

Monsieur le Maire informe les élus que des travaux doivent être engagés sur les parcelles :

- 34 → Cloisonnement d'exploitation
- 34 → Dépressage et nettoyage manuel en plein de jeune peuplement feuillu
- 30.1 → Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec couperez-terre

Le devis des travaux ONF s'élève à :

- 34 → 1 096.50 € HT
- 34 → 8 745.65 € HT
- 30.1 → 3 671.93 € HT

Monsieur le Maire a fait appel à une société basée à CHASNAY et le coût des travaux s'élève à :

- 34 → 2 539.35 € HT
- 34 → 5 925.15 € HT

- 30.1 → 2 187.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 5 voix CONTRE et 8 voix POUR :

- de confier la charge des travaux forestiers à la société « Services aux Forêts LTD » de CHASNAY pour les travaux de dépressage et nettoyage manuel en plein de jeune peuplement feuillu dans la parcelle 34 et de dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec couperez-terre dans la parcelle 30.1,
- de charger Monsieur le Maire de signer les devis correspondants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus ;
Et ont, les membres présents, signé au Registre.
Pour Copie conforme,
Le Maire : Olivier CADIOT